



HYPOPHTHALMICHTHYS MOLITRIX

Noms communs : Carpe argentée, Amour argenté

Catégories : FAUNE

Famille : *Cyprinidae*

Milieu : Eau douce

Origine géographique : Asie centrale - (Viêt-nam et Chine)

Nom Anglais : Silver carp

Auteur : Valenciennes, 1844

Introduction en France : métropole

MODALITÉS DE GESTION

L'espèce ne fait pas l'objet de mesures de gestion particulières en France.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

La Carpe argentée est largement produites de part le monde à des fins de consommation humaine (le plus gros producteur étant la Chine), notamment pour sa croissance rapide. En France, elle a été introduite en France dans les années 1950 pour des raisons zootechniques, et notamment sa capacité à exploiter la biomasse zooplanctonique des étangs de pisciculture (Keith *et al.*, 2011). Elle est aussi vendue en animalerie en tant que poisson d'ornement pour les bassins, l'argument de vente étant plus axé sur ses capacités à les « nettoyer » que sur son aspect esthétique. Tout comme la Carpe herbivore (*Ctenopharyngodon idella*), sa reproduction naturelle est très peu probable en France (nécessité de grands fleuves avec fort courant et températures entre 20 et 25° en été) (Keith *et al.*, 2011 ; [Teletchea et Le Doré, 2011](#)).

La carpe argentée est susceptible d'induire une dégradation de la qualité de l'eau dans la mesure où ne consommant que les grandes espèces de phytoplancton, elle permet au petit phytoplancton de croître de façon excessive, aidée en cela par les nutriments remis en circulation via la dégradation des fèces. Par ailleurs, la carpe argentée entrant en compétition avec le zooplancton ou en consommant les petites espèces, elle relâche la prédation sur le petit phytoplancton. Outre des effets sur la qualité de l'eau, cela entraîne un changement de fonctionnement de l'ensemble de l'écosystème susceptible d'impacter les espèces présentes (végétation, invertébrés, poissons) ([Kolar *et al.*, 2005](#)). Par ailleurs, le comportement de la carpe argentée l'amène à effectuer de grands saut hors de l'eau lorsqu'elle est dérangée ce qui cause de sévères dommages matériels et parfois humains aux plaisanciers (pêcheurs inclus) comme c'est le cas aux Etats-Unis (Kolar *et al.*, 2005).

Répartitions :

[En France](#)

[En Europe](#)

Contributions : Nicolas Poulet, Onema

Date de rédaction : 22/09/2016, version 1

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement. [FISHBASE](#)

[FAO](#)

[DORIS](#)

[USGS](#)

[INPN](#)

[DAISIE](#)

[CABI](#)

[Dibble, E. D. & Kovalenko, K. 2009. Ecological impact of grass carp: a review of the available data. *Journal of Aquatic Plant Management* **47**, 1-15.](#)

[Keith P., Persat H., Feunteun E. & Allardi J. \(coords\). 2011. Les poissons d'eau douce de France. Biotope, Mèze; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris \(collection Inventaires et biodiversité\), 552 pp.](#)

[Kolar, C. S., Chapman, D. C., Courtenay, W. R., Housel, C. M., Williams, J. D. & Jennings, D. P. \(2005\). Asian carps of the genus *Hypophthalmichthys*: a biological synopsis and environmental risk assessment. \(Service, F. a. W., ed\), p. 170. Washington, DC \(USA\).](#)

[Leprieur, F. & Rubin, A. 2011. INVAQUA : Prédiction de l'établissement des espèces exotiques dans les milieux aquatiques : vers une anticipation des invasions biologiques. \(MNHN & Onema, eds\), p. 93. Paris.](#)

[Teletchea F. et Le Doré Y. 2011. Etude sur l'élevage des carpes dites chinoises en France et évaluation de leur possible reproduction naturelle dans les cours d'eau français. Université de Nancy. 92 pp.](#)

Espèce interdite d'introduction dans les eaux libres (espèce non représentée) : [arrêté ministériel du 17 décembre 1985](#) et article [article R. 432-6 du code de l'environnement](#)

[Introduction soumise à autorisation](#) dans les plans d'eau équipés de dispositifs permanents empêchant la libre circulation du poisson entre ces plans d'eau et les eaux avec lesquelles ils communiquent ([Arrêté du 20/03/13 fixant en application de l'article R. 432-6 du code de l'environnement la liste des espèces de poissons non représentées dont l'introduction à d'autres fins que scientifiques peut être autorisée par le préfet](#))

CITATION

GT IBMA. 2016. *Hypophthalmichthys molitrix*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

